

Assemblée générale du Jeudi 26 septembre à 19h30
RESOLUTION DU PERSONNEL DU SECTEUR SOCIAL
PARAPUBLIC VAUDOIS

Les salarié·e·s du secteur social parapublic se sont réuni·e·s à l'appel des organisations syndicales SSP, SUD, Avenir Social et SPV en assemblée unitaire le jeudi 26 septembre 2024.

Ils et elles ont pris connaissance, à cette occasion, des décisions du Conseil d'État relatives aux revendications des organisations syndicales exprimées dans le cadre de la démarche des Assises du secteur social parapublic de novembre 2023 menée avec l'AVOP.

Réunies dans le cahier des Assises, ces revendications étaient :

- La mise à niveau des salaires de la CCT social pour les toutes les fonctions et la correction des écarts salariaux constatés entre la fonction publique et parapublique pour des métiers et missions similaires d'une part, entre les salaires vaudois et ceux des cantons voisins d'autre part.
- La mise en œuvre de 11 mesures liées aux conditions de travail visant à reconnaître la pénibilité des métiers du social et soutenir le personnel d'accompagnement tout au long de leur carrière.
- La mise en œuvre de 5 mesures liées à la formation initiale et en emploi, visant l'augmentation du nombre de personnes formées aux métiers du social et à renforcer la formation continue.

Par communiqué de presse du 15 août 2024 le Conseil d'État a annoncé, sans attendre la rencontre prévue quelques jours plus tard avec les partenaires sociaux, accepter la mise à niveau des salaires exigée par les partenaires sociaux. Il a cependant annoncé entendre réaliser cette mise en œuvre sur une période de 5 ans, au lieu des 3 ans prévus. Le Conseil d'état n'a pas communiqué sur les autres mesures.

Le 4 septembre, les partenaires sociaux signataires de la CCT ont rencontré le Conseil d'État. Ils ont manifesté leur surprise et leur consternation à la lecture du communiqué de presse, critiquant autant la publication de ces informations avant la rencontre prévue que le délai de mise en œuvre prévu par le Conseil. Lors de cette rencontre, le Conseil d'État a confirmé sa position sur les 5 ans. Il n'entend revenir sur cette décision qu'en cas de crise ou de nouvel incident majeur. Aucune autre mesure n'a été confirmée à cette occasion.

Pour les organisations syndicales et les travailleurs·euses, les décisions du Conseil d'État ne tiennent pas compte de l'urgence liée à la pénurie du personnel et à la crise qui est déjà présente dans le secteur, et menacent les missions des institutions comme le personnel. Il est crucial que les engagements pris lors des Assises se concrétisent dans un délai bien inférieur aux 5 années retenues et s'inscrivent dans la législature en cours. Les mesures d'économie menées au détriment du secteur social depuis des années appellent aujourd'hui des mesures rapides, responsables et d'envergure que le Conseil d'État en charge doit porter. La crise n'est en effet plus à craindre, elle est déjà présente et ses effets se font sentir tous les jours sur les lieux de travail. La santé des employé·e·s est clairement mise en danger par la politique menée par le Conseil d'État.

Après avoir échangé et débattu librement, le personnel dit sa profonde indignation face au manque d'engagement du

Conseil d'État et dénonce un plan de redressement du secteur inadéquat, irresponsable et lacunaire. En 2024, l'octroi d'un financement de 15 millions a permis de réduire les écarts salariaux de 230 à 300 francs par mois en moyenne. Si le financement des 24 millions alloués par le Conseil d'État est échelonné sur 3 ans, les écarts salariaux seront réduits en moyenne de 125 à 160 francs par mois, donc dans un délai raisonnable, alors qu'avec une mise à niveau des salaires sur 5 ans, ils ne le seront plus en moyenne que de 50 à 100 francs par mois.

Cela fait bientôt déjà 2 ans que les travailleurs·euses du secteur social parapublic alertent les autorités cantonales et les directions des institutions sociales sur l'ampleur de la crise à laquelle est confronté le domaine social, à propos de la pénurie de personnel et concernant le déficit chronique d'attractivité des fonctions et métiers du social, et plus particulièrement dans le secteur de l'hébergement et de l'accompagnement d'adultes et mineurs en difficulté ou de personnes en situation de handicap.

Pour s'attaquer aux racines de cette crise et garantir la qualité, la stabilité et la sécurité des prestations des institutions et structures du secteur social parapublic et apporter des réponses appropriées aux difficultés de recrutement de personnel, au risque de fermeture d'institutions ou groupes de vie, à la péjoration des prestations, à la détérioration du climat de travail, à l'exode des travailleuses·eurs vers les cantons voisins où, rappelons-le, les conditions salariales sont nettement plus favorables, aux démissions de nombreux et nombreuses collaborateur·trice·s qui quittent le métier en raison de sa pénibilité et d'un manque de reconnaissance, il est urgent et impératif que les engagements pris lors des Assises se concrétisent et que soit mise en œuvre rapidement la mise à niveau des salaires du personnel et que soient appliquées et financées les mesures destinées à améliorer les conditions de travail et l'attractivité des professions exercées au sein des institutions sociales.

Fort de ses considérations, le personnel du secteur social parapublic exige des autorités et instances cantonales garantes et responsables de l'application de la politique d'aide et de soutien à toutes les personnes en difficulté et vulnérables, qu'elles octroient les moyens financiers pour rémunérer correctement les professionnel·le·s, améliorer les conditions de travail et de formation et garantir la stabilité, la sécurité et la qualité des prestations des institutions du secteur social parapublic dès à présent et impérativement dans le cadre de la présente législature.

Il revendique :

1. La mise à niveau des salaires des travailleurs·euses du secteur social parapublic avant la fin de la législature 2025-2027 par l'octroi d'un financement permettant de combler progressivement l'écart entre les salaires pratiqués dans le canton de Vaud et ceux des autres cantons romands ainsi qu'entre les secteurs publics et parapublics en ajoutant 8 millions au budget par année entre 2025 et 2027.
2. Le financement et la mise en œuvre à court terme de l'ensemble des mesures indispensables pour assurer et garantir la qualité des prestations dispensées par les institutions et leur personnel.

Pour faire entendre sa voix et faire aboutir ses revendications, le personnel du secteur social entend prendre toutes les mesures de lutte nécessaires, l'assemblée décide :

1. De la tenue de rassemblements devant les Départements DSAS, DEF et DJES pour remettre la présente résolution.
2. D'organiser sur les lieux de travail des journées d'actions.
3. Faire pression sur les directions et les employeurs et interpeler les associations représentant les bénéficiaires à s'engager concrètement pour solliciter auprès du Conseil d'État et du Grand Conseil la mise à niveau des salaires de leur personnel d'ici la fin de la législature.
4. De donner mandat aux syndicats et organisations professionnelles d'organiser les mobilisations, actions et manifestations lors des sessions du Grand Conseil précédant l'adoption du budget 2025.
5. De donner mandat aux organisations syndicales d'informer et de dénoncer médiatiquement et largement la situation alarmante du secteur.

Approuvée à l'unanimité moins une abstention